



Convention collective
La signature de l'accord de méthode :
Une vraie souricière !
Et deux s'y sont laissé prendre !

Les employeurs ont mis en place leur tactique d'encercllement des organisations syndicales, et les ont poussés à devenir les propres acteurs de leur enfermement. Ce que SUD et la CFDT, les deux seuls syndicats signataires, n'ont apparemment pas vu venir !

L'accord dit "de méthode" n'est pas seulement un document pratique. En le signant les 2 syndicats ont doré et déjà accepté de graves reculs sur le fond, notamment sur les métiers, les qualifications, le temps de travail.

Les deux syndicats signataires ont donc apporté leur caution :

- au démantèlement de la convention collective de France Télévision que les employeurs du Service public, sous la coupe du ministère de la Culture et de la Communication, lui-même cornaqué par le gouvernement, ont réussi via la loi sur l'audiovisuel du 5 mars 2009.
- au fait que cette convention ne s'applique plus que pour un an à Radio France, RFI et l'INA.
- à la réduction de la durée de négociation à 12 mois, sauf si la CGT gagne son procès, et éventuellement d'autres organisations syndicales si elles vont aussi en justice.

Fallait-il signer ce blanc-seing à la direction et, sans aucune garantie, lui dire que oui, nous sommes prêts à revenir sur tout ! Donner notre accord de principe à la remise en cause des droits du personnel, des 35 heures, des rémunérations, des congés, de l'ancienneté... sachant que les directions ont depuis longtemps dans le collimateur (rapport Larcher, rapport Martin-Lalande et autres) notre système salarial avec ses avancements automatiques et la prime d'ancienneté, les métiers et les qualifications, les CPS et le paritarisme, les droits des instances représentatives des personnels et les droits syndicaux.

Fallait-il accepter un seul texte pour toutes les professions de Radio France, y compris les journalistes, les musiciens et les artistes, et signer la mort de leurs textes conventionnels audiovisuels ?

Pourtant, la direction n'a pas caché ses intentions : elle s'explique dans l'annexe du protocole signé par les 2 syndicats, que nous conseillons à chacun de lire sur notre site internet.

Elle dit par exemple : « L'accord sur le temps de travail ou la prévoyance santé ne sont pas mis en cause, même s'ils peuvent éventuellement être améliorés à cette occasion. » Améliorés, ça veut dire quoi, pour la direction ? Améliorer le temps de travail ? L'annualiser peut-être ? Et améliorer la Prévoyance santé alors qu'elle considère toutes nos propositions comme trop chères ?

Et concernant nos métiers : « Il sera proposé de définir les métiers et fonctions de la façon la plus ouverte possible à partir des missions à réaliser et des compétences à mettre en œuvre, plutôt qu'à partir d'une liste de tâches et activités qui risquerait de devenir rapidement obsolète... »

.../...

Nous voici prévenus : puisque tout change sans cesse pas question de figer les choses ! Mais nous ne travaillons pas soulevés par le vent ! Nous avons besoin de prévoir l'évolution de notre carrière, la progression salariale et tabler sur un peu de stabilité !

Quant au système de classification qui remplacera les grilles de qualification, il sera fondé sur des critères classants tels que la responsabilité associée au poste, le niveau d'expérience requis, des compétences, etc. Et qui jugera de tout ça ? L'encadrement ! Plus de grilles ni d'échelons, juste un encadrant qui décidera de vous reconnaître telle ou telle compétence ou « qualité », en toute objectivité bien sûr !

Ça, c'est l'avenir pour lequel ont signé SUD et la CFDT !

Comment ne pas craindre qu'à l'automne 2010, lorsque la convention actuelle ne produira plus ses effets, les mêmes, sous la menace d'application du Code du travail ne signeront pas un texte au ras des pâquerettes ?

Car enfin, pourquoi avoir signé un protocole qui cautionne la casse de tous nos acquis et dont la direction elle-même dit qu'il n'était pas indispensable ? Parce qu'il contient des moyens pour la négociation ? Mais ces moyens sont dérisoires !!! Beaucoup plus bas que ceux négociés à l'INA et France Télévision pour les mêmes négociations. Même pas possible de les prendre pour prétexte !

En ne signant pas, la CGT a en plus refusé de se laisser enfermer par le calendrier qui, très certainement, s'accélèrera vers la fin des négociations de façon à mettre les syndicats face à la pire des situations : « Signez ou ce sera le Code du travail ! »

Les seuls qui puissent vraiment empêcher ça, c'est vous, en restant en état d'alerte aux côtés de ceux qui ont refusé de signer ce protocole dangereux. Nous viendrons vers vous, nous vous informerons, nous répondrons à vos questions et nous serons porteurs de vos revendications.

N'hésitez pas, rejoignez-nous !

Paris, le 23 septembre 2009